

Appel à projets de podcast natif

L'Histoire de la musique racontée aux enfants

Cahier des charges

1. Contexte

La RTBF lance un nouvel appel à projets de podcast natif à destination de son média RTBF Musiq3.

Le présent appel à projets répond au Contrat de Gestion de la RTBF et plus particulièrement aux articles 25.5 et 56.2 relatifs aux appels à projets pour de nouveaux formats radiophoniques répondant aux évolutions des modes de consommation numérique, notamment aux formats podcast et à la consommation mobile.

2. Caractéristiques des projets

Les projets dont il est fait appel disposent des caractéristiques suivantes :

a) Thématiques

Comment est née la musique ? Depuis quand les êtres humains créent-ils et composent-ils de la musique ? D'où viennent les instruments de musique ? Comment la musique a-t-elle évolué à travers l'Histoire, d'un continent à l'autre, d'un peuple à l'autre ?

Les musiques actuelles sont le fruit de milliers d'années de travail de composition et de travail des instruments. Ce podcast abordera donc chaque grande période de l'Histoire et de nombreux genres musicaux, comme la musique classique, baroque ou encore médiévale afin de comprendre d'où viennent les musiques d'aujourd'hui.

b) Genre, traitement, ton

Podcast de vulgarisation dont le storytelling est travaillé de manière à raconter une histoire en peu de temps. Les épisodes pourront être écoutés indépendamment les uns des autres, dans l'ordre choisi. Il ne s'agit donc pas de retracer l'Histoire de manière chronologique. Le rythme, s'il doit rester dynamique pour garder l'attention des enfants, ne sera pas trop rapide : si besoin, les épisodes pourront être en deux parties.

Chaque épisode devra faire référence à la société d'aujourd'hui (aux musiques que l'on écoute actuellement par exemple).

Le ton, chaleureux, ludique et humoristique, est adapté aux enfants (6-10 ans) mais aussi aux adultes (public de Musiq3). Il y aura donc idéalement plusieurs niveaux de lecture, pour plaire à toute la famille. Le vocabulaire sera adapté aux enfants mais le ton ne sera pas infantilisant.

La narration sera portée par un ou des personnages, qui ne seront idéalement pas des figures d'autorité telles que des professeurs ou des grands-parents.

c) Format

Podcast de forme sérielle en minimum 15 épisodes entre 3 et 8 minutes maximum, qui répond aux codes de contenus et de consommation propres au podcast natif, c'est-à-dire diffusé sur le web, les réseaux sociaux et dans les applications de podcast, et consommé à la demande : liberté de ton et de format, thématique originale, contenu intemporel, storytelling et rythme spécifiques, etc.

Il est toutefois possible que le podcast, en fonction du projet, soit diffusé sur Musiq3.

d) Audience(s) cible(s)

Publics RTBF : 'Nouvelles Générations' (6-10 ans) / 'Affinitaires' (adultes Musiq3)

Proximité : les projets devront être en prise directe avec la société d'aujourd'hui et démontrer une proximité avec la culture belge francophone dans toute sa diversité.

Diversité : le comité de sélection sera attentif à la diversité (âge, genre, catégorie socio-professionnelle, origine, handicap) parmi les équipes de création et/ou les intervenants dans le podcast natif. Le projet s'adresse aux personnes de tous les genres et orientations sexuelles, et de toutes origines socio-économiques et sociales.

e) Finalités

Faire découvrir aux enfants et aux adultes l'évolution de la musique et des instruments à travers les époques, de manière amusante, vivante et facile à comprendre.

Élargir la culture musicale des enfants : donner le goût de la musique et l'envie d'aller réécouter les artistes mentionnés, découvrir différents genres musicaux et instruments.

Apprendre ou revoir des notions historiques.

f) Références – pas des modèles à copier-coller, mais dont s'inspirer à certains égards :

- [Raconte-moi un classique](#), RTBF Musiq3 : pour le point de départ actuel, le travail de vulgarisation, l'humour et les différents niveaux de lecture adaptés aux enfants et aux adultes ;
- [La Mini Heure H](#), RTBF La Première : pour les histoires captivantes racontées du point de vue des enfants ;
- [Keskidi](#), RTBF Auvio Kids : pour la clarté des explications, la plongée dans l'Histoire, le ton à hauteur d'enfant et l'humour ;
- [Les musiques de Molière junior](#), France Musique : pour la musique qui ponctue habilement les épisodes et la narration incarnée.

3. Critères de recevabilité des projets

Le projet doit :

- Répondre aux **caractéristiques** citées au point 2 ;
- Être présenté par **un·e producteur·rice indépendant·e**, soit une personne physique sous statut d'indépendant·e, soit constitué·e en société commerciale ou ASBL.

Le dossier de **5 pages maximum** doit comprendre tous les éléments suivants :

- Un pitch (1 page maximum) ;
- Une note d'intention de l'auteur·ice principal·e (démarche, enjeux...) ;
- Une note reprenant la structure et le ton du podcast, ainsi que la mécanique des épisodes, leur nombre et durée prévus ;
- Intentions sonores (références) ;
- Intentions visuelles pour les vignettes (moodboard) ;
- Un budget prévisionnel ;
- Un planning de production prévisionnel.

Les dossiers doivent être envoyés avant le mercredi 15 avril 2026 à midi, via le formulaire prévu sur le site de la RTBF.

4. Intervention financière de la RTBF

Phase 1 – phase de développement

Parmi les dossiers recevables, deux projets seront présélectionnés pour une première phase de développement. Chaque projet recevra une enveloppe fermée de maximum 3 000 euros pour produire :

- Un pilote diffusable (détails discutés avec les lauréats lors de cette première phase) ;
- Un dossier de production approfondi, qui permette la production de la saison entière en cas de sélection pour la phase 2, dans les délais et budgets escomptés, comprenant :
 - Un pitch (peut être identique au premier dossier) ;
 - Note d'intention de l'auteur·ice sur la démarche, les enjeux et le public cible (2 pages maximum - peut être identique au premier dossier) ;
 - Contenu des épisodes : thématiques étoffées et questions abordées dans chaque épisode + structure d'un épisode type (schéma narratif, virgules sonores, etc.)
 - Identité graphique : 3 propositions de vignette générale en format 16:9 et 1:1 ;
 - Planning de production de la série ;
 - Budgétisation de la production, comprenant les épisodes, l'identité graphique ainsi que le matériel promotionnel.

L'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation des pilotes et des dossiers se fera sous la supervision de la RTBF.

Phase 2 – phase de production

Parmi les deux dossiers présélectionnés en phase 1, un seul projet recevra une enveloppe fermée

(couvrant le budget total du podcast) pouvant aller jusqu'à 35 000 euros pour la production de la saison complète, ainsi que du matériel promotionnel convenu.¹

Ce matériel promotionnel sera défini précisément durant la production mais comprendra obligatoirement :

- Les visuels (de la série et des épisodes) ;
- Les synopsis/descriptions (de la série et des épisodes) ;
- Les crédits ;
- Un dossier de présentation ;
- Des articles de promotion (1 général + 1 par épisode).

Pourront également être demandés :

- Des contenus audio additionnels : bande annonce, pré-roll, spot radio, intro audio ;
- Des contenus pour les réseaux sociaux : stories, carrousels, vidéos.

L'accompagnement du travail d'écriture et de réalisation du projet sélectionné se fera sous la supervision de la RTBF.

5. Diffusion

Le projet sélectionné sera diffusé sur les plateformes de la RTBF, en fonction de la stratégie de diffusion établie par la RTBF.²

La période précise de diffusion dépendra du projet lui-même et du planning de la RTBF.

6. Sélection des projets

Le ou les projets recevables conformément au point 3 seront sélectionnés par un Comité de sélection sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Adéquation entre le cahier des charges et le projet soumis : le contenu proposé est adapté à la production d'un podcast natif en termes de démarche, d'écriture, de moyens financiers, logistiques et techniques, du nombre de jours d'enregistrement, et d'équipes créatives (auteur, réalisateur, producteur, ingénieur du son...), de montage et de ton durant tout le processus de création et de production

¹ Si, parmi les projets sélectionnés pour la compétition, la RTBF estime qu'aucun ne remplit ses exigences en matière de diffusion, la RTBF se réserve le droit de renoncer à son intervention financière.

² Les auteur·rice·s des projets sélectionné·e·s autorisent la RTBF à disposer de tous les droits d'exploitation de contenus produits et payés par le présent Fonds et notamment, le droit de les diffuser en intégralité ou par extraits, sous une forme identique ou non, sans limite de nombre et de durée, sur l'ensemble de ses services de médias audiovisuels linéaires et non linéaires, actuels ou à venir, ainsi que sur les services de médias audiovisuels des organismes de radiodiffusion sonore ou télévisuelle auxquels elle participe, et notamment sur TV5, Arte et Euronews, par quelque mode de diffusion que ce soit, et notamment par voie hertzienne, câble, satellite ou Internet, quelle que soit l'étendue géographique couverte par ces modes de diffusion, que ce soit par ses soins ou par un opérateur technique agissant au nom et pour compte de la RTBF et par tous procédés, y compris la « video on demand », la « near video on demand » et Internet ainsi que tout autre média interactif, que ce soit gratuitement ou contre rémunération, peu importe le type de réception (privée ou publique) et le type d'appareil récepteur ou le type d'écran (fixe, mobile, écran de télévision, écran d'ordinateur, téléphone, GSM, smartphone, console de jeu, écran géant,...).

- Adéquation du projet et de son traitement au public cible
- Potentiel narratif et informatif des thématiques explorées
- Rigueur et éthique journalistique quant aux informations données
- Réflexion aboutie sur la réalisation
- Bonne compréhension des enjeux traités
- Donne envie d'écouter la série à la lecture du dossier
- Une attention particulière sera portée quant aux propositions de contenus développés pour les réseaux sociaux : quizz, vidéos, etc.

En résumé :

- Les critères créatifs, artistiques et techniques du projet ;
- Et l'adéquation entre le montant du financement et le projet artistique.

Toute décision du Comité de sélection quant à la sélection sera motivée.

7. Planning de développement des projets jusqu'à mise en ligne

- 1) Mi-février 2026 : lancement de l'appel à projets et mise en ligne du cahier des charges sur le site de la RTBF ;
- 2) **Mercredi 15 avril 2026 à midi (12h)** : clôture de dépôt des projets ;
- 3) Fin avril 2026 : présélection des 2 projets pour la phase 1 ;
- 4) Mai - Juin 2026 : phase 1 - développement ;
- 5) Fin juin 2026 : livraison du pilote et du dossier définitif et sélection du projet pour la phase 2 ;
- 6) Juillet - Décembre 2026 : phase 2 – production des autres épisodes et du matériel connexe ;
- 7) **Mardi 1^{er} décembre 2026** : livraison du projet.

Pour toute question éventuelle, vous pouvez contacter Lorraine Ami, chargée de projets podcasts, à l'adresse mail suivante : loa@rtbf.be